



Programme Alimentaire Mondial

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration
Rome, 20–23 février 2017**

Distribution: générale

Date: 17 février 2017

Original: anglais

Point 5 de l'ordre du jour

WFP/EB.1/2017/5/2

WFP/EB.1/2017/11-B/2

Ressources, questions financières et budgétaires

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

**Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Additif au Plan de gestion du PAM pour 2017–2019 — Utilisation du Compte de péréquation des dépenses AAP (WFP/EB.1/2017/5/1)
- Point sur la politique de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.1/2017/11-B/1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES –
NEW YORK

Référence: AC/1977

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

Le 16 février 2017

Madame la Directrice exécutive,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les documents ci-après, que le Programme alimentaire mondial lui a présentés:

- Additif au Plan de gestion du PAM pour 2017–2019 — Utilisation du Compte de péréquation des dépenses AAP (WFP/EB.1/2017/5/1)
- Point sur la politique de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.1/2017/11-B/1)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session, et communiquer dès que possible une version imprimée de ce document au Comité consultatif.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président
Carlos G. Ruiz Massieu

Mme Ertharin Cousin
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome, Italie

p.j.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Ressources, questions financières et budgétaires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le document intitulé "Additif au Plan de gestion du PAM pour 2017–2019 — Utilisation du Compte de péréquation des dépenses AAP" (WFP/EB.1/2017/5/1), soumis au Conseil d'administration du PAM pour approbation. Le Comité était également saisi du document intitulé "Point sur la politique de lutte contre la fraude et la corruption" (WFP/EB.1/2017/11-B), soumis au Conseil d'administration pour examen.

Dans le cadre de son examen des rapports en question, le Comité s'est entretenu avec le Sous-Directeur exécutif et d'autres représentants du Secrétariat du PAM, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 1^{er} février 2017.

II. Additif au Plan de gestion du PAM pour 2017–2019 — Utilisation du Compte de péréquation des dépenses AAP

2. Dans l'Additif au Plan de gestion du PAM pour 2017–2019, le Secrétariat du PAM demande au Conseil d'administration d'approuver l'utilisation du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) pour financer la mise en œuvre de plusieurs initiatives internes d'importance primordiale en 2017, en particulier la feuille de route intégrée et d'autres investissements non récurrents. Le rapport indique que le Compte de péréquation des dépenses AAP est l'une des réserves financières du PAM et qu'il sert de filet de sécurité lorsque le montant des crédits AAP annuels approuvés par le Conseil dépasse celui des recettes au titre des coûts d'appui indirects (CAI) découlant des contributions des donateurs (WFP/EB.1/2017/5/1, par. 3).
3. En 2015, le Conseil a donné son aval à l'utilisation du Compte de péréquation des dépenses AAP aux fins suivantes: 1) combler tout écart entre les recettes provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP approuvées; 2) servir de réserve afin de couvrir le risque de réduction des recettes au titre des CAI ou le sous-financement du budget AAP; 3) financer des initiatives internes d'importance primordiale, dont le but est d'améliorer les services fournis aux bénéficiaires, ou alimenter des fonds thématiques, sous réserve que le Conseil donne son aval; et 4) consolider les réserves du PAM, à condition que le Conseil donne son aval (WFP/EB.1/2017/5/1, par. 5).
4. Le Secrétariat du PAM demande au Conseil d'approuver l'affectation d'un montant de 13,5 millions de dollars É.-U. pour financer des initiatives internes d'importance primordiale (WFP/EB.1/2017/5/1, par. 2), ce qui porterait le solde de clôture du Compte de péréquation des dépenses AAP au 31 décembre 2017 à 166,8 millions de dollars (ibid, tableau 1). Dans ces conditions, il demande au Conseil d'approuver:
 - a) La mise en œuvre de la feuille de route intégrée du PAM (8,2 millions de dollars), qui est proposée pour donner suite au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable en vue de trouver des réponses à la pauvreté, à la faim et à l'inégalité. L'additif indique que l'intégration des divers éléments composant la feuille de route¹ permettra d'améliorer l'efficacité des programmes, d'accroître la transparence, de faire valoir les atouts de façon plus manifeste, de renforcer la collaboration avec les partenaires et de faciliter l'affectation des ressources fondée sur la performance (ibid. par. 11).

¹ A savoir: le Plan stratégique pour 2017-2021, la politique en matière de plans stratégiques de pays, l'examen du cadre de financement et le Cadre de résultats institutionnels.

- b) Les initiatives menées au titre de l'excellence en matière de coûts (3,3 millions de dollars), qui visent à réduire les coûts et à accroître l'efficacité, tout en consacrant des investissements à des domaines stratégiques prioritaires. En 2017, l'accent sera mis sur l'amélioration des processus, en particulier ceux qui impliquent un gros volume de transactions, au niveau desquels d'importantes économies sont possibles et qui permettent aux bureaux extérieurs de se concentrer sur des aspects plus importants de fonctions à valeur ajoutée, telles que les finances, les services de gestion, les ressources humaines, les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement (ibid, par. 39).
- c) Un élargissement de la couverture des évaluations de portefeuille de pays (1,5 million de dollars) pour se rapprocher de celle préconisée par la politique en matière d'évaluation (2016–2021) (ibid, par. 46).
- d) Le renforcement de la capacité du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise (500 000 dollars), en vue d'améliorer son état de préparation opérationnelle et d'augmenter sa capacité de déclenchement d'interventions rapides (ibid, par. 47).
5. Le PAM a estimé à 30,4 millions de dollars les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la feuille de route intégrée, dont 22,2 millions de dollars proviendraient de la réaffectation de ressources existantes au sein du PAM et 8,2 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses AAP (voir plus haut). À cet égard, le Secrétariat du PAM indique que le montant total du budget additionnel requis pour la feuille de route intégrée est estimé à 45,36 millions de dollars (ibid, tableau 2; note de bas de page n° 9), dont 14,94 millions seraient dégagés grâce à la réaffectation d'effectifs existants. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a reçu des informations sur la répartition de l'investissement total nécessaire pour la feuille de route intégrée, qui sont reportées dans le tableau ci-après.

Tableau 1: Ventilation des financements nécessaires à la feuille de route intégrée

| | | Investissement total pour la feuille de route intégrée | Effectifs réaffectés | Budget additionnel |
|----------|---|---|-----------------------------|---------------------------|
| | | (en millions de dollars) | (en millions de dollars) | (en millions de dollars) |
| 1 | Structure de la feuille de route intégrée | 3,51 | 2,03 | 1,48 |
| 2 | Autres coûts au titre des plans stratégiques de pays et de l'examen du cadre de financement | 9,04 | | 9,04 |
| 3 | Coûts informatiques | 8,35 | | 8,35 |
| 4 | Terrain (bureaux régionaux) | 16,37 | 7,39 | 8,98 |
| 5 | Autres coûts au Siège | 8,09 | 5,52 | 2,57 |
| | | ----- | ----- | ----- |
| | | 45,36 | 14,94 | 30,42 |

6. Concernant la réaffectation de ressources existantes (ibid, tableau 5), le rapport indique que 16,86 millions de dollars seront dégagés grâce à un certain nombre de mesures relevant de la direction (ibid, par. 38). Le détail de la réorganisation des priorités internes, qui a été fourni au Comité à sa demande, figure au tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2: Détail de la réorganisation des priorités internes

| | | En millions de dollars |
|----------|--|-------------------------------|
| 1 | Économies prévues sur les dépenses AAP en matière d'effectifs | 2,00 |
| 2 | Formation en interne | 1,83 |
| 3 | Enquête mondiale auprès du personnel (différée) | 0,16 |
| 4 | Économies au titre de l'initiative Excellence en matière de coûts | 1,50 |
| 5 | Utilisation des excédents non affectés des comptes spéciaux | 4,37 |
| 6 | Utilisation des soldes des crédits affectés précédemment à la feuille de route intégrée | 2,50 |
| 7 | Réaffectation à la feuille de route intégrée du solde excédentaire du fonds des indemnités de départ | 4,50 |
| | | ----- |
| | | 16,86 |

7. Le Comité consultatif reconnaît que le PAM a procédé à une évaluation des capacités existantes susceptibles d'être déployées avant de demander à utiliser des fonds provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP, et que le Secrétariat du PAM prend actuellement l'initiative de réaffecter des effectifs là où il le faut. Il remarque toutefois que l'utilisation que le PAM se propose de faire du fonds des indemnités de départ (4,5 millions de dollars) n'est pas clairement expliquée dans le rapport; il en va de même pour d'autres informations financières pertinentes qui lui ont été fournies par la suite, à sa demande, notamment celles figurant aux tableaux 1 et 2 ci-dessus. Par ailleurs, le Comité observe que ni l'estimation du budget additionnel de la feuille de route intégrée ni la réaffectation d'effectifs existants ne sont clairement explicitées dans le rapport, ni au demeurant l'impact que peut avoir cette réaffectation de personnel travaillant actuellement à d'autres activités.
8. **Le Comité consultatif insiste sur l'importance de présenter dans toutes les propositions soumises au Conseil d'administration une estimation claire, cohérente et détaillée des besoins. À cet égard, toutes les informations concernant les besoins liés à la feuille de route intégrée devraient à l'avenir être améliorées de manière à présenter le niveau de détail et de clarté requis.**
9. Le Secrétariat du PAM demande également au Conseil d'administration d'approuver une allocation de 5,3 millions de dollars pour d'autres initiatives internes d'importance primordiale en 2017, comme indiqué aux alinéas b), c) et d) du paragraphe 4 ci-dessus. Là encore, le Comité remarque que l'information présentée dans le rapport devrait être plus claire et plus cohérente. Concernant l'élargissement de la couverture des évaluations de portefeuille de pays, le Comité a été informé, après avoir demandé des précisions, que 1,5 million de dollars de ressources supplémentaires seraient nécessaires pour mener à bien les évaluations stratégiques ainsi que les évaluations de portefeuille de pays et d'opérations, dont 430 000 dollars pour financer trois postes supplémentaires et 400 000 dollars pour faire réaliser une évaluation stratégique. Le détail des évaluations proposées ainsi que des effectifs nécessaires ne figurait pas dans le rapport original. **Le Comité consultatif est d'avis que l'information fournie sur les besoins liés aux autres initiatives internes d'importance primordiale devrait être présentée de manière beaucoup plus claire et détaillée, et compte qu'à l'avenir, de telles informations seront mises à la disposition du Conseil d'administration. À cet égard, le Comité estime aussi que le Conseil gagnerait à recevoir des informations plus détaillées sur les résultats escomptés des évaluations prévues.**

10. **Sous réserve des observations et recommandations ci-dessus, le Comité consultatif recommande au Conseil d'administration d'approuver l'utilisation d'un montant de 13,5 millions de dollars provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP pour financer la mise en œuvre de la feuille de route intégrée et d'autres initiatives internes d'importance primordiale en 2017.**

III. Point sur la politique de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.1/2017/11-B)

11. Ce document fait le point sur la politique du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption approuvée par le Conseil d'administration à sa session annuelle de mai 2015 (WFP/EB.A/2015/5-E/1), laquelle développait l'acquis d'une version précédente approuvée en 2010. Le point sur la politique rend compte du renforcement ces dernières années de l'action menée contre la fraude et la corruption, grâce notamment à l'amélioration des outils et des capacités du PAM ainsi que de ses dispositifs de responsabilisation. En outre, le PAM indique que 13 des 15 recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport consacré à la prévention, à la détection et à la répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies (JIU/REP/2016/4) ont déjà été appliquées et que les deux autres, qui préconisent de réaliser une évaluation des risques de fraude dans l'organisation et d'élaborer un plan d'action contre la fraude, devraient l'être en 2017 (WFP/EB.1/2017/11-B, par.62).
12. Le rapport fournit des détails précis sur les mesures de prévention de la fraude, notamment: la mise en place du modèle des "trois lignes de défense" recommandé par l'Institut des auditeurs internes pour lutter contre la fraude et la corruption; la mise au point d'un système de contrôle interne ainsi que la préparation d'une "Déclaration sur le contrôle interne"; la mise en œuvre du cadre de gestion globale des risques; et l'éclaircissement et le renforcement des obligations qui incombent aux fournisseurs, distributeurs et contractants du PAM. Le document donne également des détails sur la formation suivie par le personnel ainsi que sur les procédures de signalement et d'enquête en matière de fraude.
13. Le rapport indique que depuis 2015, le Bureau de l'Inspecteur général du PAM axe davantage son travail sur les enquêtes concernant la fraude et la corruption; les signalements ont ainsi progressé, aboutissant au renvoi de 27 agents en 2015 contre 7 en 2014 (ibid, par. 48). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que suite à une réorientation des priorités vers les risques les plus graves pour la réputation et l'activité de l'organisation, le PAM avait vu le nombre d'enquêtes sur la fraude et la corruption doubler de 2014 à 2015. En outre, dans les cas de fraude avérée, la majorité des fonds correspondants avait été recouvrée (ibid, annexe I). Le Comité a également été informé, après avoir demandé de plus amples renseignements, que l'augmentation du nombre de renvois dans les cas avérés de fraude de la part du personnel était un facteur de dissuasion très efficace, ce qui, à terme, devrait contribuer à faire diminuer à la fois le nombre de cas de fraude et de corruption en interne et le nombre de renvois. **Le Comité félicite le PAM pour l'action qu'il a menée jusqu'à présent pour prévenir la fraude et la corruption. Il souligne également l'importance de la détection des fraudes comme facteur dissuasif et encourage le PAM à mettre en commun avec d'autres organismes des Nations Unies l'expérience qu'il a acquise en matière de prévention, de détection et d'instruction des cas de fraude et de corruption.**